Solidaires informatique

LES YEUX DE SUD

Union syndicale Solidaires



Numéro 246 | Le journal de la section SUD Inetum de Solidaires Informatique | Juin 2026

Nos réseaux

Sommaire

Accord astreintes 2027 - 2030 : des avancées encore insuffisantes !...1

Prime de transport : Augmentation et élargissement.....2

Accord sur l'organisation du dialogue social relatif à l'IA.....3

MERCER : Plaintes à la CNIL.....4

Obole en guise de participation !..5

Primes de vacances.....5

Le technofascisme ou la volonté de l'effondrement des démocraties..6

Syndicalisation.....7

RÉUNION EN LIGNE

Prochaine réunion lundi 15 juin 2026 à partir de 17 heures

Actualités sociales & discussions libres

Réunion en ligne :

https://meet.solidairesinformatique.org/sudinetum-reunion-en-ligne

Accord astreintes 2027 - 2030 : Des avancées, mais encore insuffisantes !

L'accord en vigueur sur les astreintes arrive à échéance fin 2026. Une négociation est en cours entre les organisations syndicales et la direction.



La direction est arrivée avec un projet qui n'était qu'un copier-coller de la version actuelle sans autre changement qu'une **faible revalorisation de la prime d'astreinte à 3 %. Inacceptable !**

Après une première discussion autour de cette proposition, les organisations syndicales ont porté leurs revendications afin d'apporter au futur accord de réelles avancées pour les salarié·es.

Face à nos demandes, la direction a bougé sur certains points...

Fréquence des astreintes :

Solidaires Informatique, avec les autres organisations syndicales, ont partiellement été entendues sur le plafond annuel de jours d'astreinte qui passe de 140 à 130 jours calendaires, avec un nombre maximum de semaines d'astreinte dans l'année ramené de 25 à 23. C'est un élément important pour limiter l'impact sur la vie personnelle et familiale.

Le suivi médical renforcé que **Solidaires Informatique** a demandé a aussi été pris en compte.

Primes d'astreinte

Les primes sont revalorisées de 6 % au lieu de 3 % lors de la première proposition, ce qui est bien en deçà de nos attentes. Solidaires Informatique revendique une revalorisation bien supérieure pour compenser la forte inflation de ces dernières années.

Ce ne sont pas des avancées négligeables, mais elles sont insuffisantes.

Le vendredi soir : une anomalie

Dans l'accord en cours et les propositions de la direction, la majoration du week-end démarre le samedi matin. Pourtant, un·e salarié·e d'astreinte le vendredi soir est bel et bien privé·e d'une partie de son week-end.
Solidaires Informatique demande que le vendredi soir soit intégré dans la tranche tarifaire du week-end !

Nous demandons également le versement d'une indemnité repas si une intervention est déclenchée le week-end ou aux horaires des repas.

Le suivi des astreintes par les CSE

Actuellement, l'accord en vigueur et son évolution en négociation prévoient une information « régulière » des CSE via l'extraction des données relatives aux astreintes. Solidaires Informatique demande cette extraction chaque mois afin de vérifier le respect des règles légales de repos quotidien (11 heures consécutives) et hebdomadaire (35 heures consécutives).

Ce suivi mensuel est la seule façon de détecter les abus et d'agir contre des managers peu regardants des textes qui régissent notre organisation du travail. Il en va de la santé des salarié·es !

Nous sommes encore en négociation. La prochaine réunion paritaire aura lieu le 18 juin et Solidaires Informatique compte bien peser dans la négociation pour faire progresser l'accord.

Prime de transport : Augmentation et élargissement !



Alors que nous demandions dès le mois d'avril une augmentation de la prime de transport pour faire face à l'augmentation du prix des carburants, la direction d'Inetum n'a cessé d'y restreindre son éligibilité, créant des inégalités flagrantes entre les salarié·es.

La règle appliquée aujourd'hui est bien trop restrictive et ne s'applique qu'à environ 5 % des communes française qui se trouvent non rattachées à une zone de mobilité telle que définie par les AOM locales ou régionales.

Pourtant les règles URSSAF, permettant l'exonération de cette prime, sont bien plus souples. L'article L3251-3 du code du travail fixe une double règle non cumulative, ainsi :

"1° Dont la résidence habituelle ou le lieu de travail soit est située dans une commune non desservie par un service public de transport collectif régulier ou un service privé mis en place par l'employeur, soit n'est pas inclus dans le périmètre d'un plan de mobilité obligatoire en application des articles L. 1214-3 et L. 1214-24 du code des transports ;

2° Ou pour lesquels l'utilisation d'un véhicule personnel est rendue indispensable par des conditions d'horaires de travail particuliers ne permettant pas d'emprunter un mode collectif de transport."

Exclure des salarié.es se trouvant dans une zone de mobilité différente de celle de son lieu de travail n'a pas de sens, car l'interconnexion entre les différentes zones sont le plus souvent mal ou non assurée.

Enfin depuis le 1er juin, ces règles URSSAF ont été modifiées, puisqu'une simple attestation sur l'honneur suffit désormais.

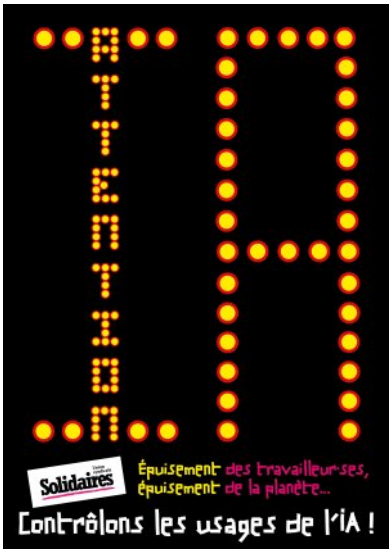
Solidaires Informatique Inetum demande une négociation urgente sur ce sujet pour élargir la base des bénéficiaires et prendre en compte l'augmentation du plafond d'exonération annoncé par le gouvernement au 1er juin.

Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion paritaire de juin.
Soutenez, avec nous, cette revendication !



Accord sur l'organisation du dialogue social relatif à l'intelligence artificielle : Ça coince, mais les négociations continuent

Dans notre précédent tract, nous vous alertions sur l'introduction insidieuse de l'IA dans notre quotidien sans information ni consultation des instances représentatives du personnel.



La direction, confrontée aux élu·es qui l'ont forcée à respecter ses obligations de consultation, a finalement ouvert une négociation sur un accord de méthode.

Mais après deux versions du texte et plusieurs réunions paritaires, le blocage reste entier sur un point central : les prérogatives du CSE central (CSEC) en matière de consultation (article 3 du projet d'acord).

L'article 3 de l'accord : une commission… qui occulte les prérogatives du CSEC

Le projet d'accord prévoit la création d'une commission IA au sein du CSEC.
Sur le principe, cette commission est une bonne idée. Elle permettrait un suivi régulier des projets IA avec une information en amont (dès les phases de tests), nourrissant un véritable dialogue social. Nous l'avons dit clairement à la direction : nous ne sommes pas défavorables à cette commission, pour peu qu'elle n'empiète pas sur les prérogatives du CSEC.

Et c'est clairement le piège de l'article 3 tel qu'il est rédigé.

L'article 3 prétend que « les compétences du CSEC en matière de consultation restent inchangées ». Pourtant, il liste dans le même temps les seuls cas où la consultation serait déclenchée :

- un impact sur l'emploi,
- un changement d'au moins 30 % des compétences attendues d'une fonction,
- une évolution des critères d'évaluation.

Et surtout, il exclut explicitement de toute consultation : les outils d'assistance (résumé, rédaction, aide au code), les aides à la décision non autonomes, les expérimentations sans effet organisationnel, et l'usage individuel volontaire.

Concrètement, le déploiement de **Copilot 365**, mis en place du jour au lendemain sur tous les postes sans information ni formation, **passerait sans consultation**. Une récente présentation interne qui montre que, dans un contexte précis, **une IA réalise en 15 jours ce qui nécessitait 250 jours de développement junior serait aussi hors périmètre**, puisque qualifiée d'outil « assistif ».

Donc, si demain nous contestons un déploiement devant les tribunaux, la direction sortira cet accord signé par les syndicats pour prouver que tout a été respecté. Le juge validera et il sera trop tard, sans consultation préalable, sans expertise indépendante pour mesurer les impacts réels.

Notre ligne rouge est claire : nous ne signerons pas un accord qui, sous couvert d'organiser le dialogue social, permettrait à la direction de soustraire des projets majeurs à la consultation du CSEC.

C'est pourquoi **Solidaires Informatique** exige une nouvelle version de l'article 3 sans ses définitions strictes et autres critères restrictifs pour l'information consultation au CSEC. La commission IA doit être informée de tous les projets et c'est elle qui, au vu des éléments qui lui sont transmis, appréciera, sur la base des critères légaux, si une consultation du CSEC est nécessaire.

La direction a écouté nos arguments et s'est engagée à nous soumettre une nouvelle proposition avant la prochaine réunion paritaire. Nous serons attentifs à ce que nos revendications soient entendues.

Nous sommes parfaitement conscients que l'entreprise doit s'adapter. Mais cette adaptation doit se faire avec les salarié·es, pas sur leur dos. C'est exactement le rôle d'un dialogue social digne de ce nom.
Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes de la négociation.

MERCER : Plaintes à la CNIL !



Après une mise en demeure et une relance, MERCER n'a toujours pas répondu à notre demande de cloisonner les comptes des ouvrants droits et de leurs ayants droits (conjoint·es, enfants majeur·es).

Nous en parlions dans notre tract d'avril, cette absence de compte distincts donne en visibilité aux salarié·es, aux titulaires des comptes, l'ensemble des données médicales, parfois très personnelles, nécessaire aux remboursements (consultations, ordonnances, hospitalisations, traitements, ...).
Cela contrevient fortement à l'article 9 du RGPD, au secret médical et à l'article L 1110-4 du Code de la santé publique qui impose une confidentialité absolue sur les données de santé.

En l'absence de réponse, les premières plaintes ont été adressées à la CNIL qui les a jugées recevables. Afin de donner du poids à cette demande, nous invitons l'ensemble des salarié·es concerné·es à multiplier les plaintes.

Pour cela après vous être connecté avec votre identifiant ou France Connect, rendez-vous sur cette page :

https://demarche.services.cnil.fr/plaintes/plainte-en-ligne/?parcours=806b8afb

=>Saisir le n° SIRET de MERCER : **39058945500117**

Puis saisir la plainte en ces termes (que vous pouvez modifier si vous le souhaitez) :

« Objet : Plainte pour violation du RGPD et atteinte à la confidentialité des données de santé
Madame, Monsieur,

Je suis salarié·e de la société INETUM. Je souhaite déposer une plainte à l'encontre du gestionnaire de notre contrat entreprise de prévoyance santé (MERCER) pour des manquements graves au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la confidentialité des données de santé.
En effet, dans le cadre des contrats dits « famille », l'ensemble des bénéficiaires (assuré principal, conjoint et enfants, y compris majeurs) ne dispose que d'un espace client unique, accessible via l'identifiant de l'assuré principal. Ce fonctionnement permet à celui-ci d'accéder à l'ensemble des données de santé et décomptes de remboursement de tous les ayants droit.
Une telle organisation entraîne :
- une violation du secret médical, notamment pour les ayants droits majeurs,
- une communication de données de santé à un tiers sans consentement explicite,
- un non-respect de l'article 9 du RGPD relatif aux données sensibles.
À notre connaissance, aucun consentement libre, spécifique et éclairé des bénéficiaires majeurs n'a été recueilli pour autoriser cet accès. Une mise en demeure a été adressée au gestionnaire MERCER en date du 15 avril 2026 par le syndicat Solidaires Informatique afin de demander la mise en conformité (création d'espaces personnels distincts garantissant la confidentialité des données).
Une relance a été effectuée le 13 mai 2026. Aucune réponse ni mesure corrective n'a été apportée à ce jour. Mon employeur n'a pas, à ma connaissance, appuyé cette demande. Compte tenu de ces éléments, je vous remercie de bien vouloir :
- examiner ces pratiques,
- intervenir afin de faire cesser ces manquements,
- et veiller au respect des droits des personnes concernées.
Je reste à votre disposition pour tout complément d'information. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. »

Il est important de joindre le document justifiant les démarches préalables entreprises par votre syndicat Solidaires Informatique :

https://cloud.solidairesinformatique.org/s/GB6MbWKAcBMRYQA

Vous pouvez aussi joindre une copie d'écran de l'espace client MERCER où apparait l'ensemble des ayants-droits.

Continuons à faire pression sur MERCER et sur INETUM pour obtenir un service qui respecte nos données de santé, celle de nos conjoint.es et de nos enfants.

une obole en guise de participation !



Le 18 mai, le Directeur Fiscalité Groupe a présenté à la commission de suivi de la participation le calcul pour 2025.

Il existe deux formules : la formule légale (code du travail) et la formule dérogatoire (accord d'entreprise de 2008), la formule la plus favorable aux salarié.es étant retenue.
Dans les deux formules, le calcul est le même ; seule la définition du résultat fiscal et celle des capitaux propres changent. La participation au titre de l'exercice 2025 est générée avec l'application de la formule dérogatoire.
Le montant total s'élève à 229 000 €. Cette somme, créditée sur la plateforme Natixis, sera répartie entre les 8 000 salarié·es, sous condition de présence en 2025, en partie proportionnellement au salaire et avec un plancher salarial.

Nous pouvons estimer la participation moyenne par salarié·e pour 2025 à 30 €, mais ce montant selon nos dernières informations pourrait être revu à la baisse !!!
Ce montant aurait dû être versé le 1er mai et devra faire l'objet d'une pénalité de retard comme le stipule l'accord.
Même si le montant n'a jamais dépassé 250 €, **il faut remonter à 2020 pour retrouver un niveau aussi faible**.
Un message très négatif envoyé aux salarié.es qui se sont investi·es toute l'année 2025. Nous notons que le coût de traitement par Natixis est probablement équivalent au montant de la participation.
Pourquoi alors ne pas verser directement l'équivalent du double de la participation sous forme de prime ?
En 2010 et 2021, l'expert-comptable du CSEC avait proposé un calcul alternatif plus favorable aux salarié·es.

Solidaires Informatique réclame à nouveau à la direction d'ouvrir des négociations sur cet accord, ainsi que la mise en place d'un accord d'intéressement.
Ce type d'accord a permis chez Nexpublica (Ex Inetum Software) d'obtenir 1000 euros au titre de l'exercice 2025 !

PRIME DE VACANCES pour les salarié.es ex ARES, VIVEO, SINORG, DATAID CENTI

Le 14 avril sont tombés les jugements en 1ère instance de notre procédure sur la prime de vacances qui comprenait plus de 50 dossiers.

Une première victoire a été obtenue pour les salarié·es issu·es des sociétés ARES, VIVEO, SINORG et DATAID CENTI dont les contrats de travail stipulent expressément le paiement d'un 13ème mois.

Ces salarié·es ont ainsi obtenu le paiement de dommages et intérêts compensatoires ainsi que le paiement à venir des prochaines primes de vacances en plus de leurs salaires versés sur 13 mois.

Nous mettons donc en demeure Inetum de prendre en compte ce jugement important pour l'ensemble des salarié·es concerné·es, y compris celles et ceux n'ayant pas pris part à cette procédure, mais issu·es de ces sociétés et dont le contrat de travail est rédigé de manière identique.

Ainsi, en l'absence de paiement de la prime de vacances au mois de juin 2026, **Solidaires Informatique** enclenchera de nouvelles procédures pour faire respecter le droit de ces salarié·es à percevoir la prime de vacances en plus de leur salaire.

Nous appelons d'ores et déjà les salarié·es concerné·es à prendre contact avec **Solidaires Informatique Inetum** pour préparer cette action ; une procédure prise en charge par le syndicat, dont l'issue est gagnée d'avance.

Concernant les autres dossiers, deçu·es par un jugement incohérent avec notre plaidoirie et toujours accompagné·es par Solidaires Informatique, 39 salarié.es ont décidé de faire appel de la décision. Nous gardons donc espoir de faire valoir ce droit à la prime de vacances pour toutes et tous ! Nous ne lâcherons rien et vous accompagnerons jusqu'au bout !

Seul Solidaires Informatique a montré sa détermination sur ces dossiers. Un engagement fort rendu possible par un budget alimenté par les seules cotisations de ses adhérent.es. Pour soutenir le syndicat de lutte, indépendant et démocratique, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Le technofascisme ou la volonté de l'effondrement des démocraties



Qu'est-ce-que le technofascisme ?

Le technofascisme peut se définir comme une forme d'autoritarisme fondée sur l'usage des technologies numériques, caractérisée par la surveillance algorithmique, la manipulation de l'information et la concentration du pouvoir entre les mains d'acteurs technologiques et financiers.
Foncièrement élitiste, il travaille en sous-main, cherchant à démanteler les institutions démocratiques.
Eugéniste et réactionnaire, il s'inscrit contre l'idée d'Etat-nation.

Origine du technofascisme

Au départ des théoriciens comme Curtis YARVIN, informaticien blogueur d'extrême droite, mélange de libertarisme [1] et de technophilie, qui croit à la théorie du grand remplacement et est obsédé par l'idée selon laquelle il faudrait sauver l'Humanité de sa dégénérescence liée à la baisse du quotient intellectuel. En cela les technofascistes font référence par exemple à un ouvrage intitulé « The Bell Curve » qui prétend que les Noirs auraient un QI inférieur à celui des Blancs, livre prétendument scientifique dont les arguments fallacieux ont été méthodiquement démontés par des sociologues de l'Université de Berkeley. (Serait-ce l'une des raisons pour laquelle Marine LE PEN fustige de manière simpliste et provocatrice les études de sociologie ?)
Le but de Curtis YARVIN ? : « Liquider la démocratie, la constitution et l'État de droit ».
Curtis YARVIN pense que la démocratie est une expérience ratée et inefficace, il est libertarien mais veut passer par un état fort, autoritaire. Etats gérés comme des entreprises avec un PDG à leurs têtes, sans élections. Il invente une théorie politique : la nation devrait être dirigée comme une entreprise, avec à la tête un CEO (Chief Executive Officer), un PDG nommé et non élu démocratiquement, qui piloterait l'Etat comme une start-up, en s'affranchissant du pouvoir parlementaire.
A noter qu'il est l'inspirateur de l'idée de la création d'une riviera sur la bande de Gaza [2].

La diffusion de ces idées par les politiques

Si ses idées imprègnent la sphère trumpiste, c'est parce que Curtis YARVIN a noué des relations, avec notamment Peter Thiel (inventeur de Paypal, à la tête de Palantir [3]) et J.D Vance (vice-président des Etats-unis, soutenu financièrement à hauteur de 15M de $ par Peter THIEL pour un siège au Sénat) qui sont des personnages clés du second mandat de Trump.
Peter THIEL partage les idées de Curtis YARVIN. **Il déclare : « Je ne crois plus que la liberté et la démocratie soient compatibles ». Il est une figure du mouvement anti-woke**.
Après avoir été reçu en France par le ministère des Affaire des étrangères, le 26 janvier 2026, le milliardaire a donné une conférence à l'Académie des sciences morales et politiques, à l'initiative de la philosophe conservatrice Chantal Delsol, déroulant ses positions radicales sur la Tech, l'Etat et l'Antéchrist moderne concrétisé selon lui par tous ceux qui chercheraient à freiner le développement de la science, dont l'IA.
Peter THIEL fournit les logiciels ORACLE, fournit les infrastructures (logiciels de bases de données, Data centers, outils IA). Autre figure des technofascistes Larry ELLISON, milliardaire réactionnaire fondateur d'ORACLE et à la tête d'un empire médiatique outre-Atlantique (Paramount, chaînes de télévision) se réjouissait en 2024 que, dans une société où ils seraient constamment surveillés grâce à l'intelligence artificielle, les gens « adopteront un comportement exemplaire ». **Ce dirigeant fait l'apologie de l'IA et en particulier de la surveillance de masse**, à l'instar de la Chine, et entretient des rapports étroits avec Donald TRUMP, Tony BLAIR et Benjamin NETANYAHU.
Tous ces milliardaires de la Tech ont en commun un but : faire sans la population, sans débats. **La démocratie est vue comme une entrave**. Ils veulent diriger la société comme une entreprise en éradiquant la politique. Ils veulent démanteler l'Etat social.
On en a vu une illustration aux Etats-Unis se matérialiser par la création du DOGE (Département de l'efficacité gouvernementale) qui n'avait pas juste pour but de "rationnaliser les dépenses publiques" mais de sabrer l'état social parce que **l'égalitarisme est vu comme quelque chose d'absolument contre-nature**, qu'il faut pourfendre.
Ou en Argentine avec les délires de Javier MILEI et sa tronçonneuse.

Comment contrer le technofascisme ?

En soutenant des structures comme Framasoft, la Quadrature du Net.
En renforçant les principes et idéaux de la démocratie, et les formes de contre-pouvoir qui les accompagnent :
la liberté de la presse, l'indépendance judiciaire, le syndicalisme, la vie associative, la recherche scientifique, l'Université...
En refusant la multiplication des centres de données et l'explosion de la consommation d'électricité inhérente à l'IA.
En remettant au centre la question du rapport au travail : en ne devenant pas des superviseurs de l'IA, en refusant la dégradation du travail par l'IA.

Notes

(1) Libertarisme : Le terme libertaire désigne les personnes, courants, mouvements, structures et organisations qui prônent la liberté individuelle comme valeur fondamentale, et qui de ce fait rejettent toute forme d'autoritarisme politique dans l'organisation sociale ou la vie privée (Source Wikipédia).
Les libertariens prônent un Etat minimal, parfois réduit à ses seules fonctions régaliennes (sécurité, justice et défense) voire l'abolition complète de l'Etat.
(2) : Dès 2023 Curtis Yarvin évoque sur son blog l'idée de convertir Gaza en un gigantesque projet immobilier. Il suggère de la transformer en une sorte de ville-entreprise, cotée en bourse et siégeant à l'ONU.
Voici les détails du plan : l'ambition est de créer un trust, nommé "GREAT" (acronyme pour Gaza Reconstitution, Economic Acceleration and Transformation), qui prendrait le contrôle de Gaza pour dix ans. La première année, le trust serait sous tutelle états-unienne et israélienne, le temps de sécuriser la région ; il pourrait ensuite s'ouvrir progressivement à d'autres pays ou investisseurs privés désireux d'investir dans la région. L'objectif final : faire de Gaza un centre touristique et technologique avec usines, îles artificielles ou encore hôtels de luxe.
À l'issue de ces dix ans, une autorité palestinienne dite "réformée et déradicalisée" serait autorisée à revenir au pouvoir, tout en garantissant la pérennité du trust. D'ici là, plus de 2 millions Gazaouis seraient déplacés - éventuellement en Égypte ou en Jordanie - avec, en contrepartie : 5000 dollars en liquide, une aide au logement et de la nourriture pour un an. Sachant que ce déplacement de population est déjà amorcée, avec des sites humanitaires proches de la frontière égyptienne. Quant aux propriétaires de terrains - désormais en ruine -, ils se verraient offrir des "jetons numériques" (soit des bitcoins), proposition déjà esquissée par Curtis Yarvin. (Source Radio France Thomas MILLET, janvier 2026).
(3) Palantir : Entreprise d'analyse de données que Peter THIEL a cofondée en 2003. Censée, au départ, après le 11 septembre, traquer les terroristes pour la CIA et le FBI, elle s'est étendue et a obtenu nombre de contrats publics. Palantir est l'objet de controverses sur l'aide qu'elle apporte à certains gouvernements pour mettre en place une société de surveillance généralisée au-delà des objectifs affichés de lutte contre le terrorisme, la fraude ou autres délits majeurs. En 2025, elle a notamment fourni le logiciel permettant à l'organisation ICE de traquer ses cibles.
La DGSI (Direction Générale de la Sécurité intérieure, le renseignement intérieur français) a renouvelé un contrat de 3 ans avec Palantir en décembre 2025.

-A lire : Apocalypse nerds, Comment les techno-fascistes ont pris le pouvoir de Nastasia HADJADJI et Olivier TESQUET.
-A voir : Tous surveillés : 7 milliards de suspect (Arte)

Syndicalisation



Et si vous adhériez à un syndicat fort, solidaire, unitaire et démocratique ?

Comment adhérer ?
Rien de plus simple, il suffit de remplir ce formulaire en ligne :

Adhérer en ligne

Pourquoi adhérer ?
"Un petit geste pour un super pouvoir"
Lorsqu'on adhère à Solidaires Informatique Inetum, on peut choisir son niveau d'engagement en fonction de ses envies, ses disponibilités, sa motivation. L'engagement peut aussi varier dans le temps, en fonction de ses investissements professionnels, familiaux et personnels.

Level 1 : J'adhère simplement et je participe ainsi aux moyens du syndicat pour former ses adhérent-es, lancer des actions, s'assurer un conseil juridique fort, développer notre syndicalisme, ...
Level 2 : Je participe aux réunions du conseil syndical pour m'informer, donner mon avis, participer aux décisions, préparer le tract. Je réponds aux consultations du syndicat pour l'élaboration de nos revendications et pour la signature des accords collectifs.
Level 3 : Je participe à des groupes de travail de la section ou du syndicat national (féminisme, entraide, juridique, antiracisme, handicap, communication, ...)
Level 4 : Je m'investis dans les instances de l'entreprise en tant que délégué.e syndical.e ou représentant.e syndical.e au CSE. Je propose ma candidature à des mandats interprofessionnels (défenseur.se syndical.e, conseiller.ière du salarié, conseiller.ière prudhommal.e, ...)

Et toujours : je bénéficie de l'aide et de la solidarité du syndicat, je suis informé.e régulièrement de l'actualité sociale, je peux participer aux débats à tout moment et aux rencontres organisées localement.

Et si vous avez des questions, nous sommes disponibles pour y répondre !



Inetum Solidaires informatique

Union Syndicale Solidaires

Rejoignez nous dans nos combats, soutenez nos actions !
Adhérez à Solidaires Informatique :

adhesion.solidairesinformatique.org

Vos interlocuteurs·rices au sein de l'UES Inetum

DSC FRANCE
Vincent Bracchetti
06.70.49.84.93
Franck Auger (adjoint)
06.99.91.88.33

CONTACT
contact@sudgfi.fr

NORD
Guillaume Mahelle (DS)
07.77.39.30.46
Olivier Lefrancq (DS)
06.19.87.58.97
Régis Schafran (DS)
06.52.06.49.98

OUEST
Anne Oury (DS)
06.30.49.67.67
Christophe Baudry (DS)
06.88.60.75.20
Sonia Torki (RS)

ILE-DE-FRANCE
Murielle Torres Rivas (RS)
06.83.63.28.20
Julien Schiavo (RSS)
07.66.71.77.84

EST
Christophe Schmeltzer (DS)
06.32.19.07.53
Hugues Dailliez (RS)



Retrouvez l'intégralité de nos communications mensuelles sur le site de Solidaires Informatique Inetum :

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
Marc Aubertin (DS)
06.70.40.47.88
Franck Poulard (DS)
06.73.44.35.76
Myriam Gamot (RS)

SUD-OUEST
Jean-Philippe Calvel (DS)
06.83.44.63.12
Laurent Larrieu (DS)
06.74.20.34.46

MÉDITERRANÉE
Laure Netz (DS)
06.09.34.78.20
Véronique Dardonville (DS)

